

ALGER : DU CENTRE « CONFISQUÉ »  
À L'ÉCLATEMENT DES CENTRALITÉS

ANISS M. MEZOUE

Les notes de recherche « Territoires et Développements Durables » ont pour but de contribuer au débat interdisciplinaire autour des problématiques de l'évolution des sociétés et du développement des territoires urbains et ruraux. Elles sont éditées par l'école d'urbanisme de Louvain, sous la responsabilité du professeur Bernard Declève.

Les notes 2010/2 à 2010/10, rédigées par des doctorants de l'école, constituent les travaux préparatoires de la session 2010 du séminaire doctoral « Habitat et Développement », qui constitue une des contributions régulières de l'école d'urbanisme de Louvain au programme de l'école doctorale thématique en développement territorial.

L'édition 2010 de ce séminaire avait pour propos de jeter un regard interdisciplinaire sur l'évolution et les formes des centralités urbaines. Elle a été organisée à Louvain-la-Neuve (Belgique) les 2 et 3 décembre 2010. Nous remercions les doctorants pour leurs contributions et les membres de leurs comités scientifiques qui ont bien voulu relire les notes et nourrir de leurs commentaires les débats des cinq ateliers.

## **Participants du séminaire**

### ***Doctorants et post-doctorants :***

Mauricio Anaya, Priscilla Ananian, Patricia Alvarez, Jean-Marie Baschizi, Mario Cicolecthia, Valeria Cartes Leal, Bianca De Marchi, Roseline De Lestranger, Julie Denef, Aniss Mouad Mezoued, Lee Roland, Michèle Trandat-Pittion, Serena Van Butsele.

### ***Enseignants - Chercheurs UCL:***

Bernard Declève, Bernard Francq, David Vanderburgh,

### ***Invités :***

Paolo Colarossi, Université de Rome « La Sapienza » / Rosanna Forray-Claps, PUC Chili / Andres Loza Armand Hugon, UMSS et municipalité de Cochabamba, Bolivie / Jacques Teller, LEPUR -Ulg.

<http://www.uclouvain.be/loci/ecole>

© EDT-Développement territorial – 2010

ISSN 1378-3505

## INTRODUCTION

La ville mouvementée, tel est le titre de l'ouvrage sur les espaces publics et la centralité à Alger, de Nassima DRIS<sup>1</sup>. « Mouvementée » est un terme qui correspond parfaitement au vécu de cette ville : il exprime la nature des relations sociales, de la pratique de l'espace, de la culture, des liens avec le politique et du rapport très conflictuel à l'histoire et aux symboles.

À ce terme « mouvementée », qui décrit le vécu de la ville d'Alger, nous pouvons rajouter celui de « mouvement », pour décrire la structure même de la ville, de la configuration de son centre, mais aussi du positionnement de ces diverses centralités et de leurs évolutions à travers l'Histoire. En effet, le centre proprement dit, en tant que « lieu de concentration maximum de population, d'emploi, d'activités économiques et /ou culturelles, de création de richesses [...] du pouvoir de décider et de contrôler, dans l'ordre politique, juridique ou économique » (Bourdeau- Lepage, Huriot et al. 2009) s'est déplacé de son point initial qu'est la basse Casbah<sup>2</sup>, vers l'« Hypercentre »<sup>3</sup> tel que défini à partir des années quatre-vingt et qui continuera à croître jusqu'à nos jours.

Ce centre en question a été, dès l'indépendance du pays en 1962, investi par la population algéroise qui vivait en marge de la ville d'une part, et par le pouvoir politique du nouvel État souverain d'autre part, et qui a occupé l'ensemble des lieux symboliques du centre-ville colonial.

L'instabilité politique et économique qui débutera à la fin des années quatre-vingt, jusqu'aux années deux-mille, en passant par les dix ans de guerre civile des années quatre-vingt-dix, a marqué fortement l'environnement urbain, la relation à l'espace public, au pouvoir et au territoire. De ce fait, par mesure de sécurité et par son « illégitimité », le pouvoir politique s'est non seulement approprié les lieux symboliques, mais a aussi condamné l'accès aux espaces publics y attenants.

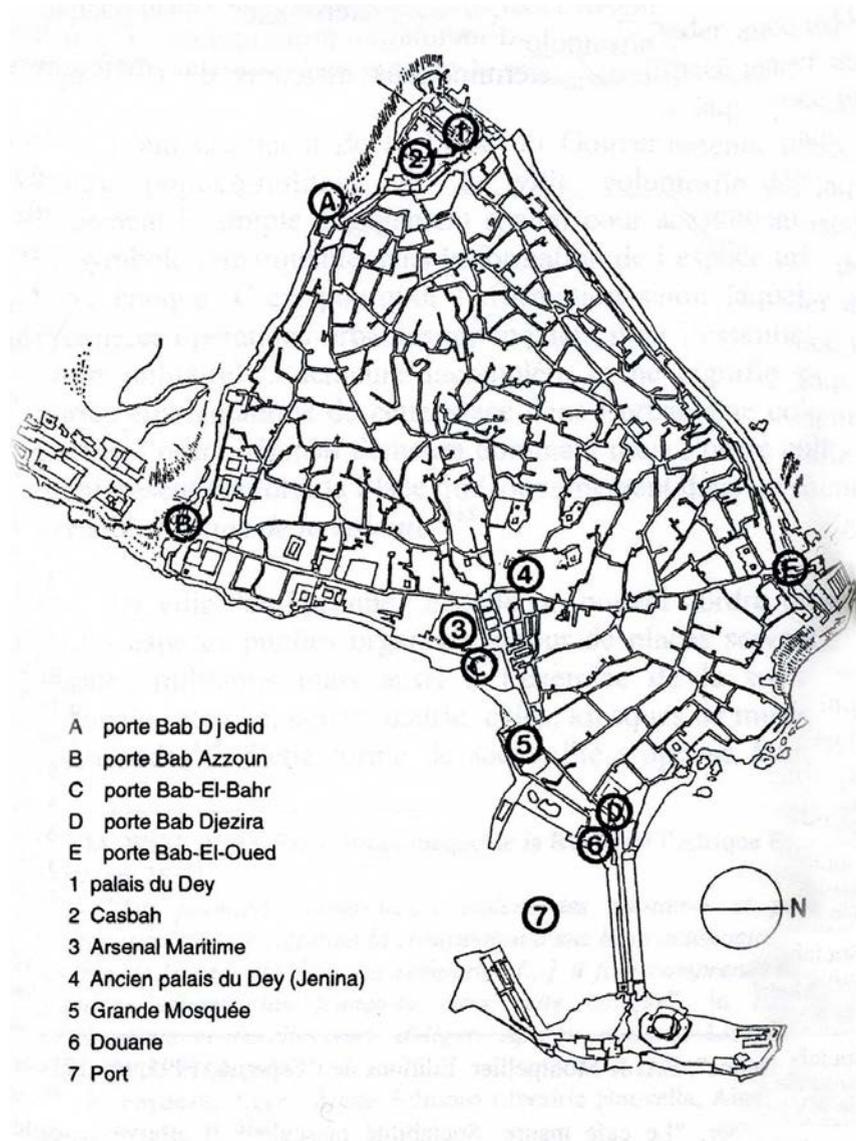
Cette situation que nous avons qualifiée de confiscation, combinée à d'autres éléments a, selon nous, permis ou du moins facilité l'éclatement et le mouvement de certaines centralités en dehors du centre.

L'article suivant tentera, à travers une lecture avant tout historique, de mettre en avant cette hypothèse en apportant des éclaircissements sur l'évolution et le déplacement du centre en fonction des choix politiques et des idéologies de chaque moment de l'histoire. Il tentera également de mettre en lumière les conflits actuels dans l'appropriation de l'espace et les luttes de pouvoir (principalement économiques) qui se jouent et se matérialisent dans la ville.

<sup>1</sup> Dris, N., Ed. (2001). LA VILLE MOUVEMENTÉE. Espace public, centralités, mémoire urbaine à Alger. L'Harmattan, Paris.

<sup>2</sup> La Casbah d'Alger est la médina, la ville traditionnelle construite sous le règne ottoman de la ville.

<sup>3</sup> L'hypercentre d'Alger s'étend de la Casbah au Hamma en passant par la ville coloniale.



- A porte Bab Djedid
- B porte Bab Azzoun
- C porte Bab-El-Bahr
- D porte Bab Djezira
- E porte Bab-El-Oued
- 1 palais du Dey
- 2 Casbah
- 3 Arsenal Maritime
- 4 Ancien palais du Dey (Jenina)
- 5 Grande Mosquée
- 6 Douane
- 7 Port

Fig. 1 : Alger avant 1830 (Dris, 2001).

## LE CENTRE MOUVANT D'ALGER

Pour comprendre la structure de la ville et la configuration de son centre, il est nécessaire de remonter le fil de l'Histoire afin de percevoir comment la ville s'est créée et comment son centre s'est déplacé en fonction de divers enjeux principalement politiques et économiques.

Située sur la pointe ouest de la baie d'Alger, la Casbah, ou la ville originelle s'est développée en terrasses de la mer vers les hauteurs. Elle fut avant 1830 et pendant trois siècles sous le règne de l'Empire ottoman. Comme dans la majorité des médinas islamiques du Maghreb, le bâti a la particularité d'être constitué de maisons introverties sur une cour intérieure, solidaires les unes des autres.

Les ruelles sont étroites et très peu d'espaces ouverts s'y développent. Durant cette période, il n'existe pas d'administration communale : les espaces publics appartiennent à l'« État » dans ce qui s'appelle le Baylek<sup>4</sup>. Dans cette configuration urbaine, le centre de la ville est difficilement identifiable. Pour Tarik Zennad, « le véritable centre de la ville arabe est le wast el-dar (le patio) » (Zennad 1984). En effet, c'est autour de lui que gravite la vie familiale et sociale. L'introversion des maisons comme résultat de l'adaptation au climat d'une part, et de la culture et des traditions locales d'autre part, fait des wast el-dar des éléments polarisants à différentes échelles. Par ailleurs, cette polarisation semble être plus grande autour du triptyque Mosquées/université, Palais et Souks, des éléments qui sont souvent mis en avant en tant que principales centralités de la ville « arabe ».

En ce qui concerne la Casbah d'Alger, la centralité commerciale semble avoir pris le dessus sur les autres centralités, comme le décrit Frederico Cresti « Le cœur de la ville c'est les Bazars et les marchés dont Ibn Hawqal et d'autres écrivains ont parlé » (Cresti 1993). Pour beaucoup de commentateurs et d'historiens, le centre se situait dans la basse Casbah « autour de la Djenina et de l'axe des rues Bab-el-Oued et Bab-Azzoun où convergeaient différents pouvoirs : politique avec les palais de la Djenina, le quartier des consuls et les belles demeures de Raïs d'une part, et le pouvoir religieux avec les grandes mosquées de la ville d'autre part » (Dris 2001). À cette époque, la ville s'inscrivait dans ses remparts entre Bab-el-Oued au Nord, Bab-Azzoun au Sud, la mer à l'Est et la citadelle et Bab-el-Jdid à l'Ouest (Figure 01).

Dès 1830 et la colonisation française, une nouvelle ère s'est ouverte dans le développement urbain de la ville. Une série d'interventions de constructions/destructions au sein même de la ville turque, visant à la transformer en centre européen, a engendré une « désagrégation en chaîne des activités traditionnelles » ce qui « a totalement déstructuré l'organisation par quartier, par fractions, qui est l'un des traits caractéristiques des médinas » (Deluz 1988).

<sup>4</sup> Baylek : Administrateur de l'Empire ottoman.

À Alger, cette intervention s'est faite au cœur de la ville, contrairement aux autres villes du Maghreb où la ville coloniale s'est implantée en dehors des remparts des médinas existantes (Figure 02). Le cas d'Alger est justifié par la nécessité de contrôler cette ville « imprenable » de l'intérieur d'une part, et par l'intérêt de profiter des fortifications existantes d'autre part. Le souci de contrôle et de sécurité qui a entraîné ces choix est le fait des premiers colonisateurs, qui étaient des militaires, pour qui « l'occupation d'une base indissociable à cette époque de la sécurité dans les remparts » était primordiale (Deluz 1988).

La Place d'Armes (plus tard Place du Gouvernement puis Place des Martyrs) est la première intervention d'envergure au cœur de la Casbah. Ses dimensions hors norme pour la taille de la ville de l'époque sont justifiées fonctionnellement par la taille d'un bataillon. Le général Lemerrier en dira la chose suivante : « la longueur est à peine celle d'un front de bataillon, il est absolument impossible de la réduire ». Aussi, la création de cette place au cœur même d'Alger correspondait à « l'évident dessein politique [...] celui d'affirmer [...] la présence de la puissance de la France » (Deluz 1988).

Les rues Bab-el-Oued, Bab-Azzoun et la rue de la Marine feront l'objet de projets d'alignement et d'embellissement, et les nouvelles constructions serviront, dans un premier temps, à loger les troupes. Ces rues abriteront un certain nombre de commerces et de cafés, remplaçant l'activité économique traditionnelle qui s'est vue « dispersée ou regroupée sur des rues secondaires » (Deluz 1988). Le tracé en lignes brisées des rues Bab-el-Oued et de la Marine correspondait également à un souci de défense militaire, dans le but d'éviter les enfilades<sup>5</sup>.

À partir de cette période, nous assisterons à la « substitution de l'urbanisme traditionnel à une architecture monumentale et la primauté à l'espace public au sens des pratiques européennes » (Dris 2001). Cette attitude se renforcera tout au long de la colonisation malgré le changement des styles et des régimes politiques (Figure 03).

Avec le Second Empire en 1855, le projet colonial s'affirme et les projets urbains font preuve de plus d'ambition et de prétention. Le Plan Guichaïn Delaroche change dès 1848 le statut de la Place d'Armes en Place du Gouvernement, en y apportant de nouvelles centralités dont le palais du gouvernement, le palais de justice, la bibliothèque, l'hôtel de ville et le lycée. Aussi, la ville s'étendra extramuros vers le Sud, avec les rues d'Isly (Ben Mhidi), Mogador (Harrichet) et Constantine (Abane Ramdane). Par la suite, le projet du front de mer de Chassériau sera réalisé avec des soucis d'intégration au terrain et d'esthétique qui lui donneront un aspect défensif semblable à des remparts. De plus, un désir de rentabilité économique est introduit avec la création de boutiques et de locaux de stockage sur le port. Cela dit, comme le décrit Jean Jacques Deluz : « tout en constituant l'une des beautés d'Alger, [les soutènements du front de mer] condamnent la ville, au nom de l'image défensive impulsée par les militaires, à être définitivement coupée de son port » (1988).

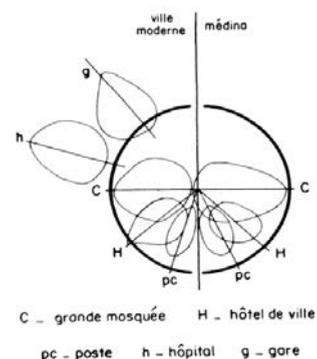
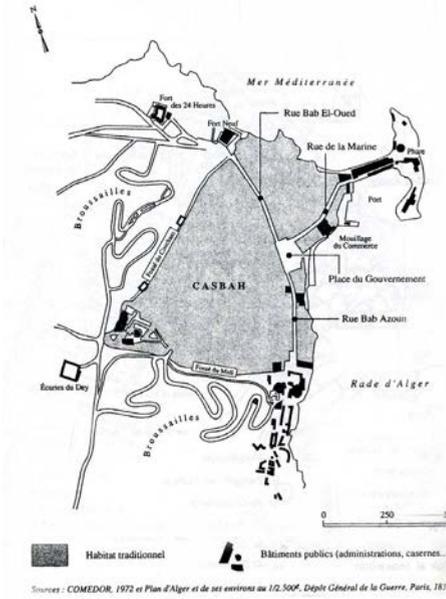
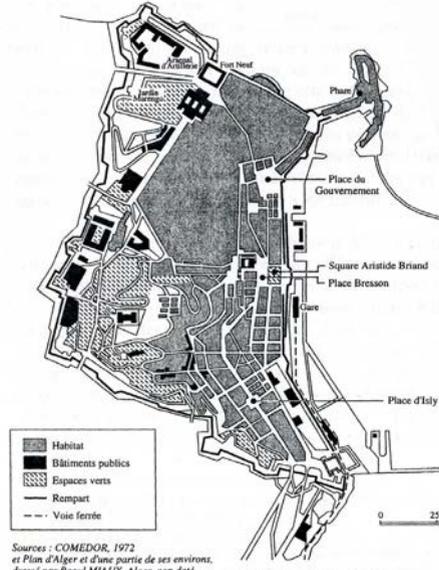


Figure 2: Modèle nord-africain de ville double (Bertrand 1984)

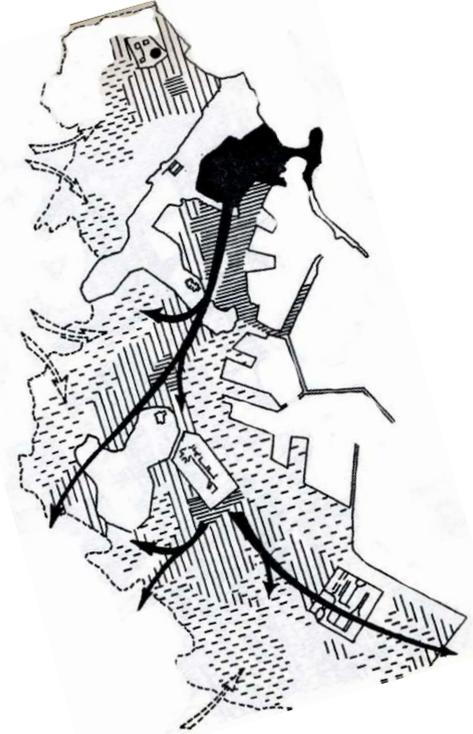
<sup>5</sup> Deluz J.-J., Ed. (1988). L'urbanisme et l'architecture d'Alger, Aperçu critique. Liège, Pierre Mardaga.



Sources : COMEDOR, 1972 et Plan d'Alger et de ses environs au 1/2.500<sup>e</sup>. Dépôt Général de la Guerre, Paris, 1831



Sources : COMEDOR, 1972 et Plan d'Alger et d'une partie de ses environs. Dépôt Général de la Guerre, Paris, 1880



De gauche à droite :

Figure 3: Alger en 1833 : La place du Gouvernement, premier centre coloniale (Dris 2001).

Figure 4: Alger en 1880 (Dris 2001).

Figure 5 : Développement d'Alger entre 1830 et 1954 (Dris 2001)

Chassériau est également l'auteur du premier projet qui prévoyait la création d'une ville nouvelle pour les Européens, dissociée de la ville originelle. En 1858, « Napoléon ville », telle que nommée par Lespes<sup>6</sup>, est un amphithéâtre sur le terreplein qui s'étend du jardin d'essai à l'agha, sur lequel se développera plus tard la ville, non pas en ville nouvelle, mais toujours en extension de l'existant, en ce qui constituera l'hypercentre d'Alger. Les centralités principales de cette période sont, en plus de la place du gouvernement : le port, la gare, le tramway, les boutiques des voutes du front de mer et les magasins de la rue d'Isly qui restera pendant longtemps la rue commerçante du centre-ville (Figure 04).

<sup>6</sup> René LESPES : Géographe de la colonisation, auteur de nombreux ouvrages sur Alger et l'Algérie, ainsi que d'autres villes coloniales d'Afrique du nord.

<sup>7</sup> Eugène de Redon : maire d'Alger.

Avec la Troisième République française en 1870, le mode de gestion de la colonie change : le pouvoir militaire fait place au pouvoir civil et une période de peuplement débute vers 1871. Cependant, l'affirmation du dessein colonial ne cessera pas. En 1884, Eugène de Redon<sup>7</sup> entame la démolition des fortifications autour de la ville dont les travaux dureront jusqu'à 1900. Son plan

d'ensemble pour Alger ne sera approuvé qu'en 1912. Les limites de la ville s'étendront jusqu'en 1930 de Bab-el-Oued au nord, au champ de manœuvre (actuelle place du premier mai) au Sud. Le centre, quant à lui, se développe linéairement de la place des martyrs à la rue Michelet (Didouche Mourad) en passant par la rue d'Isly et le Boulevard Laferrière. Ces rues concentrent à l'époque des commerces de luxe et les différents consulats et ambassades.

Les trente premières années du nouveau siècle correspondaient à une période de modernisation de la ville, durant laquelle le bâti existant fit l'objet de renouvellement et/ou de réhabilitation. Ceci correspondra également au Centenaire de la colonisation au cours duquel l'architecture et l'urbanisme furent influencés par le discours orientaliste qui valorisa la culture « indigène » et qui donna naissance à une architecture plus « locale ». Cependant, alors que la population européenne « aisée » occupait le centre moderne de la ville et la périphérie de Mustapha, El Biar et Hydra, les Algériens ou plutôt la population « musulmane/indigène » telle que définie à l'époque, était initialement retranchée et compressée dans la moyenne et haute Casbah. Par la suite, vers 1930, elle s'implanta principalement sur les coteaux de Belcourt, dans des « bidonvilles qui sont, soit sur des terrains urbains délaissés, soit sur des propriétés "loties" spéculativement » (Deluz 1988). Aussi, ces sites étaient parfois au centre même de la ville moderne tel que Mahieddine, El Ketar (Clos Salembier), Ouchayah et les bords de l'Oued El Harrach<sup>8</sup>. Cette population « musulmane » ne pratiquait pas ou très peu la ville moderne, et une sorte de ségrégation ethnique la poussait au retranchement, l'empêchant ainsi de profiter des centralités offertes par la ville « européenne ».

Malgré le ralentissement économique durant la Seconde Guerre mondiale, la période qui va de 1930 à 1954 correspond à une modernisation dans la gestion du territoire avec une mise en pratique des théories modernes telles que le zoning, les plans de circulation et l'assainissement. Des programmes de logement conséquents apparaissent sur les plateaux et de nouvelles centralités sont créées au cœur de la ville, symbolisant la puissance coloniale. Il s'agit en particulier des bureaux du gouvernement général (palais du gouvernement), du musée des beaux-arts, de la maison de l'agriculture, de l'Hôtel de Ville, de la maison des étudiants, du foyer civique, de l'esplanade du forum et du boulevard Lafarière<sup>9</sup>. « Les principales activités administratives et commerciales se localisaient de plus en plus entre les quartiers d'Isly et Michelet dont la jonction constitua le centre de gravité de la ville (Grande poste) » (Dris 2001). Le centre d'affaires où se situaient les banques, consulats, université et commerces de luxe, occupait la rue Michelet et la rue d'Isly. De ce fait, comme le précise J. P. Faure en ce qui concerne cette période, « le centre est resté là où il s'est toujours trouvé, mais il s'est considérablement étendu de la grande poste au lycée, flanqué de part et d'autre de Bab-el-Oued et l'Agha »<sup>10</sup>.

Le développement urbain continua de la sorte avec d'une part une inégalité de droit par rapport aux différences ethniques fondées sur l'idéologie coloniale, et d'autre part le développement de l'économie capitaliste et la dynamique dans la construction et dans les investissements privés, destinés à la population européenne<sup>11</sup> (Figure 05).

<sup>8</sup> Deluz J.-J., Ed. (1988). L'urbanisme et l'architecture d'Alger, Aperçu critique, Liège, Pierre Mardaga.

<sup>9</sup> Dris N., Ed. (2001). LA VILLE MOUVEMENTÉE. Espace public, Centralités, mémoire urbaine à Alger. Paris, L'Harmattan.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Ibid.

Le déclenchement de la guerre de libération en 1954 va entraîner une série de changements dans l'aménagement du territoire et de la ville, ainsi que dans les plans de développement. La prise de conscience et l'insatisfaction des populations locales vis-à-vis de la politique de la France, ainsi que les revendications d'indépendance, vont mener les autorités françaises à élaborer le Plan de Constantine sous l'ordre du Général De Gaulle en 1958. Officiellement, ce plan se voulait plus proche des communautés délaissées, en les intégrant dans le nouveau plan économique et social. Officieusement, « les techniques modernes, les progrès de l'économie politique, ont appris aux nouveaux dirigeants que l'asservissement pouvait à plus grand bénéfice se pratiquer à distance » (Deluz 1988), à travers la mise en place d'outils de développement qui même après l'indépendance du pays continueraient à servir les intérêts de la France.

Cette période a correspondu à la création du Grand Alger, avec l'annexion des communes de El Biar, Birmandreis, Kouba, Hussen Dey et Maison carrée, aux communes existantes. Elle est marquée par la réalisation de grands ensembles de logements et d'équipements sur les plateaux avec les ZUP (zone à urbaniser en priorité). Contrairement aux investissements urbains et immobiliers privés réalisés avant cette période, le plan de Constantine se basera essentiellement sur des investissements publics (Haumont 2002). À cette époque, différents projets visaient à déplacer le centre d'Alger. De plus, des débats cristallisant des luttes idéologiques ont eu lieu entre les autorités désireuses de déplacer le centre-ville vers le Boulevard Lafférière d'une part, et les urbanistes voulant maintenir la place centrale de la Place du Gouvernement d'autre part. Cependant, malgré ces batailles, le centre semble se maintenir dans sa forme linéaire allant de la place du gouvernement à la rue Michelet dont le développement paraît être dicté par « le déterminisme du site naturel » qui en imposa la direction<sup>12</sup>. Si ces déplacements successifs du centre d'Alger durant la période coloniale « correspondaient à une volonté de décongestionner la ville, il n'en demeure pas moins qu'ils s'associaient à la volonté de la bourgeoisie coloniale de créer son propre centre au fur et à mesure que l'existant devenait vétuste ou démodé, c'est-à-dire trop populaire » (Dris 2001).

À l'indépendance du pays en 1962, le nouvel État souverain occupera l'ensemble des bâtiments administratifs et les lieux symboliques de la période coloniale. La gestion urbaine et de l'aménagement du territoire reprendra les outils de la colonisation malgré « l'idéologie socialisante » post indépendance. Les projets de grands ensembles continueront à se construire sur le plateau des Annassers et le développement de la ville se fera vers l'Ouest pour préserver les terres agricoles de la Mitija à l'Est, et ce, en suivant les principes de l'agence du plan et du projet en équerre de Hanning en 1955<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Le plan Hanning : Projet proposé par Hanning à la tête de l'agence du Plan, qui proposa un développement vers l'Est en équerre. Connue également sous « la trame d'Alger ».

Malgré l'indépendance et l'occupation du centre par la population Algérienne, le nouvel État souverain opérera une sorte de « confiscation de la ville et du foncier » (SafarZitoun 2002), en dictant ses propres règles et en définissant le prix des loyers en fonction des différents quartiers, créant par là une nouvelle forme de ségrégation sociale qui se substituera à la ségrégation ethnique

de la colonisation<sup>14</sup>. La ville comprend à cette époque les communes de Bouzaréah, Beni Messous, El Biar, Château Neuf, la Touche, Oued Kniss, Sidi Yahia, les Annassers, Kouba, Quatre Chemins, Oued Ouchaïah et Maison Carrée. Le centre colonial, quant à lui, est maintenu en tant que centre, complété par un système de centres secondaires basés sur les communes et le zoning.

Dès 1968, les outils de la période coloniale sont remplacés par des outils plus adaptés, grâce à la création de différents bureaux d'études étatiques, dont l'ECOTEC<sup>15</sup> et l'ÉTAU<sup>16</sup>, puis le COMEDOR<sup>17</sup> et le CNERU<sup>18</sup>. Des projets d'extension vers l'Est apparaissent avec le centre gouvernemental et la cité d'affaires, le quartier diplomatique, le complexe des gares et les universités. De nouvelles centralités apparaissent donc, avec l'université des sciences et techniques d'Alger, à Bab Ezzouar, le centre urbain à l'Est, mais également le complexe olympique du 5 juillet à Benaknoun et le complexe touristique de Sidi Fredj à l'Ouest (Figure 06). Cela dit, le centre est redéfini comme Hypercentre, englobant la ville coloniale jusqu'au Hamma, où se concentrent la population, l'emploi, le commerce et le réseau routier et les transports.

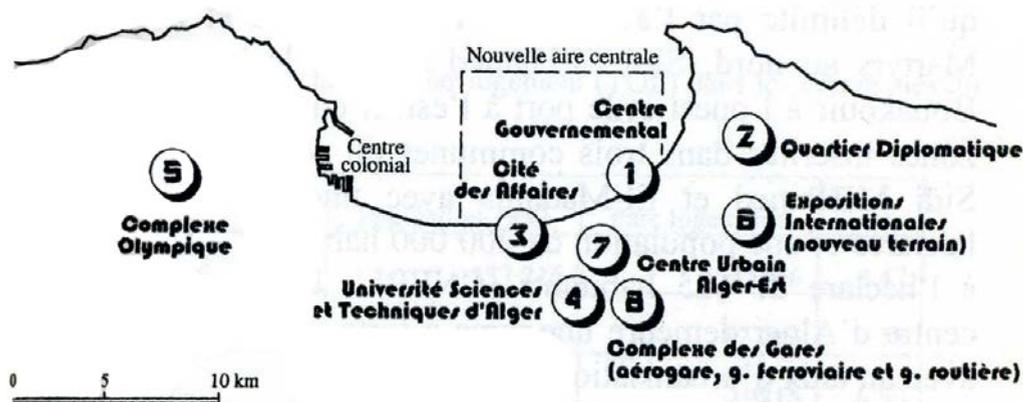


Figure 6 : Les nouveaux centres d'Alger en 1975(Dris 2001)

<sup>14</sup> Semmoud, N. (2002). Les mutations de la morphologie socio-spatiale d'Alger. Alger lumière sur la ville. Alger, EPAU. 2: 364-377.

<sup>15</sup> ECOTEC : Bureau national d'études économiques et techniques.

<sup>16</sup> ÉTAU : Bureau d'Études des Techniques d'Architecture et Urbanisme.

<sup>17</sup> COMEDOR : Comité permanent d'Études de Développement, d'Organisation et d'aménagement de l'agglomération d'Alger.

<sup>18</sup> CNERU : Centre National d'Études et de Recherches en Urbanisme.

## CENTRALITE LIBERALE OU LIBERATRICE

Le décès du président Boumediene correspond à la fin de l'idéologie socialiste, dominante depuis l'indépendance du pays, dans laquelle l'État était le principal acteur non seulement de l'économie avec l'industrie et la réforme agraire, mais également au niveau de l'aménagement du territoire et de la production de la ville. Ceci, même si pendant « longtemps la question urbaine a été assimilée à la réalisation de logements sans équipements » (Semmoud 2002). La nouvelle ère qui ira de 1978 à 1989 avec le nouveau président de la République Chadli Ben Djedid, correspond quant à elle à l'ouverture économique et politique dont ce dernier se présentera comme le fervent défenseur.

L'une des premières actions menées à cette période fut l'adoption de l'ordonnance portant la cession des biens de l'état en 1981, permettant aux occupants de devenir propriétaires de leurs logements qui étaient autrefois propriété de l'Etat<sup>19</sup>. Elle permettra également l'acquisition de biens fonciers et la réalisation de maisons individuelles.

Comme en tout temps, l'État cherchera pendant cette période à affirmer et à légitimer son pouvoir, ce qui se traduira par une matérialisation de sa nouvelle « idéologie » dans la ville, à travers la création de nouveaux symboles correspondant au modèle libéral. C'est en 1984 à l'occasion du trentième anniversaire du déclenchement de la guerre de libération que le principal symbole de cette période verra le jour. En effet, le complexe culturel et de loisir de Riad El Feth, qui s'étend des coteaux du Hamma au ravin de la femme sauvage, est « dominé par le monument symbolique (dessiné par un sculpteur polonais) qui est aujourd'hui le grand signal d'Alger sur la baie : "Makham ech Chahid", le monument aux martyrs, dresse trois palmes de béton de 90 mètres de haut au-dessus de la flamme du héros et de la crypte » (Deluz 1988). L'ensemble se développe sur une esplanade au bout de laquelle se trouve le musée du Moudjahid (musée du martyr) et en dessous de laquelle se trouvent des commerces, restaurants, salles de cinéma et galeries d'art<sup>20</sup> (Figure 07).

La charge symbolique de ce lieu est considérable du fait qu'il soit la première réalisation d'envergure après l'indépendance. Le but de cette entreprise était la création d'un nouveau centre en continuité avec l'hypercentre existant et dans le prolongement linéaire à partir de la place du 1er mai jusqu'au Hamma (Figure 08). Sur le plan culturel, l'objectif était de réaliser un espace d'activités culturelles et de loisir en corrélation avec l'apparition d'une nouvelle politique plus libérale<sup>21</sup>. Enfin, sur le plan symbolique il devait « mettre en œuvre la symbolique étatique à travers l'histoire de la lutte de libération nationale et les "révolutions" (agraire, industrielle, culturelle) qui soutiennent l'édification de la société socialiste en Algérie » (Dris 2001).

<sup>19</sup> Safar-Zitoun M. (2002). Alger, ville confisquée par l'état. Alger lumière sur la ville. Alger, EPAU. 2: 542-553.

<sup>20</sup> Deluz J.-J. Ed. (1988). L'urbanisme et l'architecture d'Alger, Aperçu critique. Liège, Pierre Mardaga.

<sup>21</sup> Dris N., Ed. (2001). La ville mouvementée. Espace public, Centralités, mémoire urbaine à Alger, Paris, L'Harmattan.

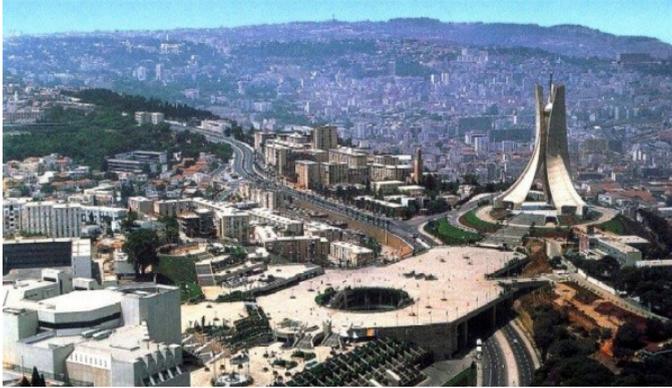


Figure 7: Complexe Riadh-el-Feth (Alger-City.com)

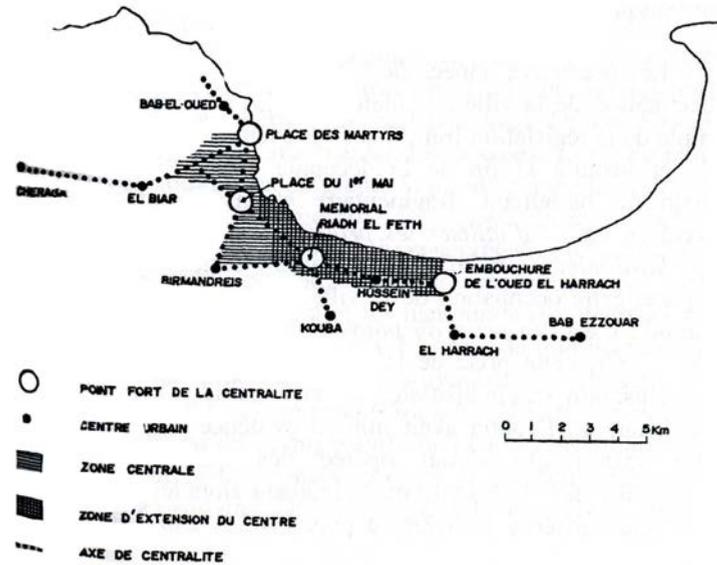


Figure 8: L'Hyper-centre d'Alger (Dris 2001).

Page suivante : Figure 9: L'Hyper-centre d'Alger (Dris 2001).

Le monument aux martyrs fait référence à deux éléments cruciaux. Il s'agit d'une part de la référence à l'Histoire officielle dans un jeu de construction de la mémoire, d'une « mémoire autorisée » en « opposition à une mémoire ordinaire, celle qui émane du sens que donnent les habitants à l'appropriation réelle ou symbolique d'un lieu » (Dris 2001). D'autre part, il fait référence à la religion qui se matérialise dans la crypte dans laquelle se trouvent un rocher et des versets du Coran gravés sur les murs. Cette crypte serait inspirée de celle de la mosquée du Rocher à El Qods (Jérusalem)<sup>22</sup>. Cette double référence augmente la charge symbolique du projet.

Malgré cette référence religieuse destinée à faire accepter le monument par une population majoritairement musulmane, le monument n'a pas été apprécié selon les termes escomptés. En effet, dès sa création, le monument fut désigné sous l'appellation de « houbel », une référence qui s'oppose à la sacralité de la révolution et du monument en lui-même. Houbel est le nom du sanctuaire païen préislamique de la Mecque, ce qui souligne son caractère impur<sup>23</sup>. Comme le précise Nassima Dris, et bien que dans le langage commun Algérois, le terme « monument » n'ait pas d'équivalent, l'utilisation du terme « Houbel », n'est pas due à « l'insuffisance du vocabulaire, mais bien plus au rapport du monument à la religion, d'une part et au pouvoir, d'autre part ». Cela dit, les puristes s'entendent à refuser de reconnaître la sacralité de tout monument en dehors de la Kaâba (située à La Mecque) considérée comme étant le lieu de monumentalité suprême de la religion musulmane<sup>24</sup>.

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Ibid.



<sup>25</sup> Le trabendo consiste en l'importation de produits divers de détail à partir de l'étranger pour les revendre en Algérie. Il est né à l'origine grâce aux émigrés qui importaient toutes sortes de produits : parfum, vêtements, produits électroniques, qui étaient revendus par les familles dans les rues.

<sup>26</sup> Deluz J.-J., Ed. (1988). L'urbanisme et l'architecture d'Alger, Aperçu critique. Liège, Pierre Mardaga.

Le Site de Riadh-El-Feth est placé sous la tutelle du ministère de la Culture sous la dénomination de « l'Office de Riadh-El-Feth » ou OREF. Sa direction « fut assurée les premières années par un représentant de l'armée avec pour mission officielle l'organisation et le développement des activités culturelles de toute nature et surtout l'impulsion d'un rayonnement culturel et éducatif permanent. Enceinte sacrée à ses débuts, véritable citadelle financée sur fonds publics, Riadh-El-Feth est encore aujourd'hui un espace protégé. Aucun désordre ne peut l'atteindre du fait de sa situation géographique et de ses entrées "contrôlées". Il permet de ce fait la déambulation sans risques d'être rattrapé par les inconvenances qui sévissent dans la ville » (Dris 2001).

Nonobstant la proximité de l'un des quartiers les plus populaires de la capitale, Diar-El-Mahsoul, Riadh-El-Feth reste l'un des lieux les plus fréquentés et les plus animés de la capitale. Une clientèle plus ou moins aisée vient profiter des boutiques de luxe, des cinémas et de la sécurité du lieu. Bien que le marché fût désormais ouvert, l'offre disponible dans les nouvelles boutiques de Riadh-El-Feth était réduite. De plus, le monopole de l'État et des produits nationaux se faisait encore sentir, sauf dans quelques boutiques disposant de produits d'importations issus du « trabendo » <sup>25</sup>, une nouvelle forme de commerce qui se développera les années suivantes jusqu'à faire du « trabendiste » « une figure centrale de l'économie algérienne » (Dris 2001). Le site sera progressivement fréquenté par « les nouveaux riches » qui feront fortune dans les entreprises d'import/export à la mode en ce temps-là.

Un autre projet, d'envergure, mais de moindre importance symbolique a été réalisé à cette période. Il se situe en contrebas du premier, et fut le résultat d'un concours international remporté par le bureau d'étude canadien Lavalin<sup>26</sup>, pour la réalisation d'un hôtel international, de la Bibliothèque nationale, d'un palais des congrès et de l'Assemblée nationale. Le projet fut réalisé sur l'emplacement d'anciens bidonvilles à proximité du jardin d'essai. De nouvelles centralités à l'échelle de la ville résulteront de la réalisation de la Bibliothèque nationale, de l'Hôtel Sofitel et des parkings souterrains. Ils entrent dans la continuité du projet de Riadh-El-Feth et de la volonté de prolonger le centre de la ville linéairement vers l'Est. L'ensemble connecte deux grandes rues importantes avec le quartier de Belouzdad-Belcourt en haut et l'avenue Hassiba Benbouali en contre bas (Figure 09).

Bien que s'inscrivant dans la rupture par rapport au modèle économique et politique, le pouvoir est resté durant cette période rattaché à la symbolique de la révolution et à la monumentalité. Il cherchera à travers cela une sorte de légitimation de son propre pouvoir. Néanmoins, de grands changements ont été effectués, faisant de cette période une charnière qui donnera à la politique, à l'économie et au développement de la ville de nouvelles directions parfois inattendues qui font de la ville ce qu'elle est aujourd'hui.

## LA CONFISCATION DU CENTRE

Tel que nous l'avons vu précédemment, l'État a, dès l'indépendance du pays, procédé à une « confiscation » de la ville à travers l'appropriation des biens immobiliers et fonciers, se proclamant seul propriétaire de l'héritage ou plutôt du butin de guerre de la révolution, redistribuant les logements à la population dans ce que Madani Safar-Zitoun appelle le « consensus tacite de la décolonisation »<sup>27</sup>. Au niveau du foncier, l'ordonnance du 24 février 1974 permet la constitution des réserves foncières au profit des communes qui reçoivent le monopole des transactions dans le domaine<sup>28</sup>.

Cette situation créera des injustices dans la redistribution des biens, une sorte d'inégalité du fait de la disqualification des rapports marchands. Les logements et les terrains seront dans un premier temps redistribués en fonction des connaissances et des rapports familiaux et tribaux<sup>29</sup>. Aussi, le contrôle du prix des loyers permettra de créer une sorte de ségrégation, en élevant les loyers pour certains quartiers centraux, remplaçant la ségrégation ethnique de la colonisation par une sorte de ségrégation sociale<sup>30</sup>. Dans cette configuration, « le pouvoir urbain semble avoir été confisqué par certaines couches ou catégories sociales au détriment de la majorité résidente » (Haumont 2002).

La confiscation de la ville et particulièrement du centre-ville s'est opérée à différents niveaux : celui du bâti par l'appropriation des biens vacants par l'État, celui du foncier par la constitution des réserves foncières des communes et la nationalisation des terres agricoles et des symboles par l'occupation des lieux symboliques de la ville telle que le penon et les édifices d'exercice du pouvoir. Enfin, la confiscation de la ville continua progressivement jusqu'à l'appropriation par l'État de l'espace dit public, créant par là un nouveau rapport non seulement à l'espace lui-même, mais également au pouvoir et aux symboles. Une nouvelle forme d'identification symbolique est apparue, accompagnée ces dernières années par de nouvelles pratiques de la ville à travers l'émergence de nouvelles centralités.

La raison essentielle de cette situation et de ce rapport à l'espace public est avant tout la situation politique du pays qui a eu des répercussions directes sur l'occupation des espaces par la population, sur l'attitude du pouvoir en place vis-à-vis du « public » et donc de son espace et de manière générale sur la production de la ville et de son vécu.

La situation socio-économique à la fin des années quatre-vingt et l'échec du parti unique à

<sup>27</sup> Le consensus tacite de la décolonisation est, selon Sfar-Zitoun, le « droit d'usufruit à titre gratuit du butin de guerre immobilier colonial, comme référence paradigmatique de tous les comportements urbains », ceci a rendu possible « la légitimation de l'accès au foncier et au logement par des voies non-marchandes ».

<sup>28</sup> Safar-Zitoun M., (2002). Alger, ville confisquée par l'État. Alger, EPAU. 2: 542-553.

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Semmoud N. Ibid. Les mutations de la morphologie socio-spatiale d'Alger: 364-377.

répondre aux besoins toujours croissants de la population ont poussé cette dernière à manifester régulièrement son mécontentement dans les rues de diverses villes du pays, jusqu'en octobre 1988 où les manifestations se sont transformées en émeutes suite aux affrontements entre la population et les forces de l'ordre. Cela a poussé le gouvernement de Chadli à opter pour un multipartisme avec l'organisation de nouvelles élections municipales le 12 juin 1990, qui furent remportées dans plusieurs communes par le Front Islamique du Salut (FIS). Ce dernier a profité de la faiblesse de l'État et de la crise pour prendre possession de la rue et des mosquées. C'est à ce moment-là que ce sont constituées les APC<sup>31</sup> FIS dans de nombreuses communes d'Alger.

L'effort d'ouverture démocratique et la pression de l'opposition ont poussé le gouvernement à l'organisation d'élections législatives en 1991, qui furent annulées au second tour par la démission du président Chadli en 1992. Une décision prise par le gouvernement et l'armée par mesure de prévention contre la montée en puissance de l'extrémisme religieux et l'établissement d'un éventuel État islamique antidémocratique comme l'avait promis le FIS. Cette décision entraîna une série de réactions en chaîne et une dégradation de la situation socio-politico-économique due à la recrudescence de la violence et de l'insécurité qui plongea le pays dans plus de dix ans de guerre civile. Les impacts sur la ville furent d'une grande importance, ce qui modifia, en l'espace de quelques années, l'environnement urbain et les pratiques de la ville.

Cette insécurité conjuguée à « l'illégitimité du pouvoir » en place suite à l'annulation des élections poussera l'État à se replier dans une sorte de sanctuarisation de ses édifices, allant jusqu'à l'appropriation de l'espace public attenant à l'ensemble des lieux d'exercice du pouvoir et de certains lieux symboliques et de souveraineté. En ce sens, « il est indéniable que le centre-ville est le siège réel et symbolique du pouvoir politique [...] de ce fait, le contrôle du centre-ville par le pouvoir signifie la main mise sur l'ensemble de la ville dont les contours sont dessinés par les luttes politiques » (Dris 2001). À partir de là, un niveau supérieur dans la confiscation de la ville s'est enclenché à travers la formation de sortes de citadelles fortifiées empiétant sur l'espace public, qui ne devient plus « public », mais propriété de l'État, d'un État non légitime et oppresseur qui est « souvent considéré comme étranger donc comme structure exogène, autoritaire et répressive » (Dris 2001). Cette appropriation ira jusqu'à la réutilisation de la terminologie de « Beylek » par la population pour désigner l'espace public en signifiant ce qui appartient à l'État.

L'accès à ces espaces est condamné et contrôlé, fermé par des grilles, chaines, blocs de béton ou dans le meilleur des cas par des pots de fleurs. Les exemples sont nombreux et il serait trop long de les étudier ou de les énumérer un par un, mais nous en avons sélectionné quelques-uns qui nous semblent représentatifs de l'ensemble et forts en signification.

<sup>31</sup> APC : assemblée populaire communale

## L'ENSEMBLE DU FRONT DE MER

Le boulevard du front de mer qui s'étend du penon<sup>32</sup> d'Alger au square Sofia, en passant par le Boulevard Che Guevara et Zighout Youssef, est l'exemple même de la confiscation progressive du centre-ville dans ces différents niveaux. Le nouvel État souverain a occupé dès l'indépendance la façade maritime d'Alger, en reprenant l'ancienne Assemblée et la préfecture pour y installer respectivement, la willaya d'Alger, l'Assemblée populaire nationale (APN) et le sénat. Certains bâtiments sont devenus les sièges des banques nationales : BNA<sup>33</sup> et BEA<sup>34</sup>. La commune de la Casbah et le commissariat de la commune occupent également des bâtiments du boulevard. Quant au penon, il est occupé par la direction des forces navales (Figure 10).

Jusque là, le front de mer fonctionnait relativement bien, malgré la fracture provoquée par le relief et accentuée par les voutes de Chassériaux. La connexion verticale entre les deux niveaux s'effectuait grâce aux rampes et escaliers d'une part, et aux ascenseurs d'autre part, dont l'un est toujours en place au niveau du square Port-Saïd, mais n'est plus opérationnel. Le second qui se situait au niveau de la Place des Martyrs a été supprimé. La vie et l'activité économique s'adaptaient parfaitement à cette configuration si particulière qui fait le charme d'Alger. D'un côté, le port de pêche et l'amirauté qui, ouverts au public, permettaient de déambuler librement en étant proche de l'eau. De l'autre côté, les voutes, leurs poissonniers et autres restaurants ; la partie haute quant à elle accueillait certains magasins et cafés le long du boulevard en offrant un fabuleux spectacle sur la baie. Une certaine dynamique se créait entre les deux niveaux, alliant détente et activité commerciale et économique. L'arrivée en bateau à Alger se faisait à la gare maritime qui donnait directement accès à partir de son parking à la partie haute de la ville, rejoignant directement le boulevard au niveau de l'APN. De là, il était également possible de rejoindre la gare ferroviaire en contrebas.

Cela étant dit, cette magnifique prouesse du génie français que constituent ce front de mer et la richesse des rapports entre le haut et le bas de la ville sera profondément atteinte par la situation politique décrite ci-dessus. En effet, l'insécurité des années quatre-vingt-dix amena le pouvoir en place qui occupait déjà le front de mer, à condamner progressivement l'accès à l'espace public attendant directement ou non à ses édifices.

Le premier exemple étant celui de l'amirauté (Figure 11) dont l'accès est complètement condamné, occupé comme nous l'avons dit par les forces navales qui ont élargi la prise de possession des édifices à la fermeture de la balade et de l'accessibilité à ce lieu fort en histoire et en symboles, car il est le point de départ à l'appellation de la ville et surtout du pays<sup>35</sup>.

<sup>32</sup> Le penon d'Alger est constitué des îles qui ont donné le nom à la ville « El djazair », qui ont été rattachées à la terre par Kheyredine Barberousse pour former le port de la ville ottomane. C'est également là que Cervantès fut capturé lors de l'occupation espagnole du penon. Il est actuellement occupé par l'amirauté.

<sup>33</sup> BNA : Banque Nationale d'Algérie.

<sup>34</sup> BEA : Banque extérieure d'Algérie.

<sup>35</sup> L'appellation arabe d'Alger est El Djazaïer, qui signifie îles, Alger et Algérie sont similaires en arabe.



Figure 10: Amirauté (Photo: H.Faïdi)



Figure 11: Le Front de Mer (Photo : H. Faïdi)

Mis à part le fait que cette confiscation ait condamné l'accès à ce lieu et réduit la facilité de déplacement entre les deux niveaux de la ville, par l'appropriation de l'une des rampes, il semblerait qu'elle ait également changé le rapport à sa symbolique du fait, selon nous, que son histoire soit méconnue des Algérois et principalement des plus jeunes, qui n'ayant jamais eu accès au site, ne s'y réfèrent plus en tant que lieu de mémoire, mais plus comme le siège d'un pouvoir politique et militaire auquel ils ne s'identifient pas. La signification qui lui est donnée est de ce fait changée. Comme tout lieu ou espace symboliques, l'amirauté obéit à de multiples temporalités<sup>36</sup>. Ce qui fut autrefois le symbole de la souveraineté d'une ville, d'un État et d'un empire, mais également de résistance, est devenu aujourd'hui le symbole d'une « illégitimité d'un pouvoir dominant sur la majorité », dont la seule affirmation de sa suprématie passe par la main mise sur les lieux symboliques et sur l'espace dit « public ». (Figure 12)

Au niveau de la willaya, de l'Assemblée populaire nationale et du Sénat, c'est le même phénomène que nous constatons. Il n'est plus possible aujourd'hui de traverser les arcades qui composent le soubassement de ces bâtiments et qui abritent les trottoirs dans la continuité de ceux de l'ensemble du boulevard. Des grilles bloquent l'accès et de gros pots de fleurs en béton sont disposés sur la chaussée pour prévenir tout attentat. Un périmètre de sécurité entoure les bâtiments et pousse les piétons à détourner leur chemin ou passer carrément sur le trottoir d'en face, lorsque cela est possible, car le parking du port et la passerelle qui connectait la gare maritime au boulevard ont été également confisqués par l'APN, pour résoudre les problèmes de stationnement des députés. Cela provoque une réduction de la relation verticale entre les deux parties de la ville et contraint les passagers sortant du port à se retrouver au milieu de la voie rapide. L'activité commerciale le long du boulevard et particulièrement autour des édifices et des espaces publics confisqués est quasi inexistante, bien que la beauté de la promenade devrait permettre le développement de terrasses de cafés et autres boutiques. (Figure 13)

Pour finir, le grand projet urbain (GPU) initié par le Gouvernorat du Grand Alger, sous la direction de Cherif Rahmani, pour la célébration du millénaire de la création de la ville, a été un échec malgré toute la bonne volonté et les moyens qui y ont été mobilisés. Le projet visait une redynamisation du centre-ville par une série de rénovations urbaines et de nouvelles programmations culturelles, qui devaient inscrire la ville au rang de métropole et de capitale du 21<sup>e</sup> siècle. Toute la motivation du pouvoir politique n'a pas suffi à entraîner l'adhésion de la population qui « ne se reconnaissait pas dans ce projet » (Haumont 2002) et dont les besoins immédiats étaient autres.

Les séquelles de l'échec sont bien présentes et il nous semble indispensable de les mettre en avant. Le projet avait pour objectif de transformer les voutes du front de mer en boutiques de luxes, galeries d'art et restaurants ainsi que la création d'un centre des arts sur le port. Le gouvernorat

<sup>36</sup> Monnet J. (2000). « Les dimensions symboliques de la centralité » Cahiers de Géographie du Québec 44: 499-418.



Figure 12: Accès à l'amirauté (Photo: A. Mezoued)



Figure 13: Parking de la gare maritime, APN et Wilaya (Photo: A. Mezoued)

procéda donc à la confiscation des locaux qui abritaient poissonniers, restaurants, dépôts et parfois même des logements, pour entamer des travaux de rénovation et d'embellissement. L'espace public a été transformé avec de nouveaux pavés et la plantation de palmiers. Le centre d'art quant à lui, a été construit, mais les travaux n'ont jamais été finalisés, ce qui fait qu'aujourd'hui, une partie du port est inaccessible.

Le changement politique des années deux mille, avec la disparition du Gouvernera du Grand Alger, mena à la disparition du projet et l'abandon des travaux entamés. Les effets sur le front de mer furent la disparition des restaurants et poissonniers à quelques exceptions près, l'inaccessibilité au port et pour finir la rupture complète de la dynamique entre la partie haute et basse de la ville.

#### LA PLACE DU PALAIS DU GOUVERNEMENT (BOULEVARD KHEMISTI)

Le second exemple est celui du Boulevard Khemisti (ex Lafferrière), au sommet duquel se trouve le Palais du Gouvernement actuel siège du ministère de l'Intérieur et l'esplanade qui lui est attenante. En contre bas, se trouve la Grande Poste. Le tout est inscrit dans une coulée verte qui descend jusqu'à la mer. À elles deux, la place de la Grande Poste et celle du Palais du Gouvernement était le lieu symbolique où convergeaient toutes les manifestations et où ont eu lieu toutes les « rencontres du peuple algérien avec ceux qui les dirigeaient » (Dris 2001). Ce lieu était à la fin de la colonisation et bien plus tard considéré comme le centre d'Alger (Figure 14).



*Figure 14: Boulevard Khemisti  
(Photo: H.Faïdi)*

Le statut de l'espace public à cet endroit commença à se modifier avec les travaux pour la station de métro de la Grande Poste. Les fouilles longtemps ouvertes et entourées de bardages sont restées pendant plusieurs années un obstacle qui empêcha toute exploitation de l'espace public au pied de la Grande Poste. Plus haut et bien plus tard, le ministère de l'Intérieur condamna l'accès à l'esplanade du Palais du Gouvernement et aux marches monumentales qui lui donnent accès. Il n'est désormais plus possible de manifester au pied du siège du pouvoir d'autant plus que le pays est en état de siège et que les manifestations sont interdites. Ici, la représentation symbolique de cet acte nous paraît très forte, du fait qu'il exprime une fracture réelle entre un ministère censé gérer les affaires internes du pays et la population concernée par cette gestion.

Par ces actes, le boulevard en entier perd de sa force symbolique et de son caractère. La morphologie du lieu avec cette grande fracture dans le tissu bâti dense, qui coupe perpendiculairement les grandes voies structurantes en donnant naissance à cette coulée verte qui vient des hauteurs vers la mer, conjuguée à la force de l'architecture néomauresque de la Grande Poste et la modernité imposante du Palais du Gouvernement, donnent au lieu une force évidente qui symbolise le dessein politique qui se cache derrière les formes urbaines produites. Un rapprochement entre le pouvoir et le peuple se dessine par l'ouverture du siège de l'État sur l'espace public exprimant une certaine démocratie. Toute cette logique est perdue, avec l'impossibilité de parcourir le boulevard de haut en bas d'une part, et d'accéder et de se « frotter » au pouvoir politique d'autre part.

La situation est loin de s'améliorer depuis les attentats du 11 avril 2007, orchestrés contre le Palais du Gouvernement qui était pourtant déjà sanctuarisé. Sans entrer dans une interprétation politique de l'évènement, il semble toutefois que la valeur symbolique du lieu reste évidente si ce n'est plus importante, et ce, malgré l'illégitimité du pouvoir.

#### MAKAM EL CHAHID (LE MONUMENT AUX MARTYRS)

L'investissement symbolique dont a bénéficié Riad El Feth grâce au monument aux martyrs a sans conteste contribué à lui « attribuer une valeur "centrale" » (Monnet 2000), il est devenu le lieu de référence, le symbole de la ville, de la révolution et de l'État indépendant.

Les évènements des années quatre-vingt-dix n'ont pas épargné ce symbole de la sanctuarisation par l'État. Il était primordial de le protéger, car comme le précise Nassima Driss, son effondrement signifierait l'effondrement du pouvoir en place. « La destruction du monument lors des émeutes, par exemple, signifie la ruine du pouvoir et sa disparition imminente. C'est du moins le constat qu'inspirent les images qui nous sont parvenues lors de l'effondrement de l'Union soviétique

: les émeutiers se sont attaqués de façon spectaculaire aux symboles et aux monuments de la révolution de 1917 ». C'est également le cas pour l'Algérie indépendante, « la destruction des monuments aux morts français dans les villes et villages à la proclamation de l'indépendance, signifiait le passage d'un monde à un autre » (Dris 2001).

Il semblerait que les luttes de pouvoir et les tensions en place pendant les années d'instabilité politique, ont poussé le gouvernement Algérien à prendre des mesures vis-à-vis des lieux symboliques. Ce fut notamment le cas pour Makam El Chahid, où les cinq niveaux suspendus qui donnent une vue sur l'ensemble de la baie ont été fermés au public. Aussi, l'esplanade où brûle la flamme éternelle est surveillée de près par des agents de l'ordre. Il n'est plus possible de dépasser le seuil des marches qui lui donnent accès, sans se faire arrêter et rappeler à l'ordre par la présence militaire sur le site. Tout l'effort de création du symbole dans le but de construire une mémoire collective de la révolution et une identité commune avec les mêmes références historiques, semble échouer à cause de sa confiscation. L'appropriation réelle ou symbolique du lieu que les habitants sont censés construire en lui donnant du sens<sup>37</sup>, ne semble pas s'effectuer, car il ne représente plus une propriété commune, mais un bien de l'État sacralisé et protégé du profane : « le peuple ».

L'hypothèse que nous faisons est que cette attitude de la part de l'État en confisquant la ville et particulièrement le centre, à partir de l'indépendance jusqu'à l'appropriation de l'espace public des quinze dernières années, a fait en sorte que les habitants n'aient plus accès progressivement à la ville existante et aux centralités qu'elle offrait. De ce fait, un changement du rapport à la ville, à l'État et à l'espace public s'est progressivement mis en place, poussant la population à créer son propre espace et ses propres références.

L'absence de l'État et son incapacité de répondre aux besoins des habitants en logements, services et équipements, conjuguée aux nouvelles données sécuritaires, politiques, économiques et à la libéralisation du foncier et du marché en général, a ouvert la porte à la population pour produire son espace et ses propres centralités. La consécration de l'État à la seule tâche d'assurer la sécurité a permis à la population d'effectuer toutes sortes de dépassement des règles et des lois mises en place.

En plus des luttes politiques présentes depuis un certain temps, d'autres luttes de pouvoir semblent se créer principalement sur le plan économique et sur l'organisation et la mainmise sur l'espace bâti. De nouvelles centralités apparaissent sans que l'État, jusque là acteur principal dans la production de la ville, n'ait son mot à dire.

<sup>37</sup> Dris N., Ed. (2001). La ville mouvementée. Espace public, Centralités, mémoire urbaine à Alger, Paris, L'Harmattan.

## L'ÉCLATEMENT DES CENTRALITÉS

La situation de confiscation du centre décrite précédemment, accompagnée d'autres phénomènes, a induit une extension urbaine d'Alger vers la périphérie. Suivant certaines logiques et mécanismes, ces phénomènes ont entraîné ce que nous avons qualifié « d'éclatement des centralités », en produisant de nouvelles, liées aux nouveaux fragments de la ville « autoproduite ». L'absence de l'État a redonné à la population une liberté d'action qui a fait renaître certaines formes traditionnelles d'organisation de l'activité commerciale. Les habitants se sont regroupés par groupes en fonction de leurs régions d'origine, en développant par « secteurs » des activités spécifiques dont ils ont fait leur spécialité. Ainsi, des formes de consensus commerciaux comparables aux corporations de métier de la Casbah se sont créées.

Ce phénomène est fortement lié aux processus de développement urbain et de croissance de la ville ayant comme acteur principal l'individu et non plus l'État. Cela commença bien avant les années quatre-vingt et la libéralisation du marché. En effet, pendant le régime socialiste, les grands propriétaires terriens ont vendu et loti des terrains clandestinement pour éviter leur nationalisation. Cela entraîna la création de nouveaux lotissements en périphérie, situés en zone rurale non « touchée par les dispositions de production de titres fonciers donnant droit à la délivrance de permis de construire » (Safar-Zitoun 2002). De là, sont nées les zones urbaines de Khraïssia, S'Haoula, Birtouta nord, Chéraga, etc<sup>38</sup>. Ces ventes informelles se faisaient « sous seing privé »<sup>39</sup> sans valeur auprès de l'autorité publique. Elles ont néanmoins permis de renforcer des aspects communautaires d'installation des populations<sup>40</sup>, par les ventes de confiance ou par le regroupement de familles ou de groupes sociaux issus des mêmes régions.

À partir des années quatre-vingt, la politique urbaine a remis en cause les options antérieures de nationalisation et de gestion de la question du logement par l'État. Cela s'est traduit par la libéralisation du marché foncier existant, mais toujours sous le monopole des communes, en encourageant l'habitat pavillonnaire rendu possible en libéralisant la promotion immobilière privée<sup>41</sup>. Le désengagement de l'état dans la construction de logements sociaux à cette période et la braderie du patrimoine immobilier et foncier ont permis la création de nouveaux lotissements. Dans un premier temps, des coopératives immobilières privées sont apparues permettant l'extension de quelques noyaux villageois en périphérie, notamment ceux de Baba Hassen, Cheraga, Dely-Ibrahim, Draria et Douira, qui à cette époque ne faisaient pas tous partie de la Wilaya d'Alger.

<sup>38</sup> Safar-Zitoun M. (2002). Alger, ville confisquée par l'état. Alger lumière sur la ville. Alger, EPAU. 2: 542-553.

<sup>39</sup> Ibid. Actes sous seing privé : sont des actes juridiques rédigés par les parties à l'acte ou par un tiers dès lors que celui-ci n'agit pas en tant qu'officier public. Ils ne sont soumis à aucun formalisme sauf la signature.

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> Ibid.

Une activité économique s'est développée autour de ces lotissements, fluctuant en fonction de l'évolution de la construction. En effet, il est intéressant d'observer que les commerçants se sont regroupés par types d'activités, qu'ils ont fait évoluer dans le temps en suivant les processus d'urbanisation et d'occupation de ces lotissements. Dans les quartiers de Dely-Ibrahim et Cheraga par exemple, les commerçants, qui occupaient des terrains à bâtir au cœur même des lotissements, étaient initialement spécialisés dans la vente de matériaux de construction tels que le ciment, le sable, le gravier et les briques. Ils offraient également des possibilités de transport avec un grand nombre de camions et d'ouvriers prêts à intervenir à la demande. Progressivement avec la finalisation des gros œuvres des constructions, ces commerces se sont adaptés en proposant des produits de finition : carrelage, faïence, salle de bain, etc. Delhi Brahim reste jusqu'à aujourd'hui le quartier de référence pour l'achat de faïence et de mobiliers sanitaires (Figure 15). Sa réputation s'est établie à l'échelle de la ville. Le quartier polarise une clientèle qui dépasse aujourd'hui les limites des lotissements alentour. Le même processus est observable dans le quartier de Chéraga, où les commerçants se sont détournés des produits de finition pour se spécialiser dans l'ameublement de cuisine et de salon, afin de répondre aux besoins des habitants nouvellement installés (Figure 16). Une fois la majorité des maisons occupées, les commerçants ont commencé à diversifier leurs activités et ont réduit cette concentration et cette spécialisation, même si l'ameublement reste encore majoritaire. On retrouve aujourd'hui des boutiques de vêtements, des supérettes, des magasins pour enfants et des banques. Un véritable quartier est né progressivement, avec une offre actuelle très diversifiée, qui ne répond à aucune programmation, mais probablement aux simples lois de l'offre et de la demande.

Un autre exemple de concentration de l'activité commerciale nous semble intéressant. Il s'agit de celui du quartier de Draria qui s'est spécialisé dans les restaurants de grillades, suite aux travaux menés au niveau du Hamma dans le centre-ville, à proximité des abattoirs. C'est initialement dans cette zone que se concentraient autrefois tous les restaurants de grillades. Or, le chantier du métro, du tramway, de la cour d'Alger et du futur centre d'affaires du Hamma ont poussé les autorités à exproprier les friches industrielles qui abritaient ces commerces (Figure 17). Ils ont donc été repoussés vers la périphérie et ont profité des lotissements et de la vente de terrains pour s'installer à Draria et dans quelques autres quartiers. Cette activité est la spécialité des Jijeliens<sup>42</sup>, qui ont profité de la vague de délocalisation pour se regrouper le long du boulevard principal à l'entrée de la commune de Draria (Figure 18). Ce phénomène entraîna la création d'un réseau de solidarité permettant aux jeunes arrivant à Alger de trouver de l'emploi et parfois un logement, soit définitivement, soit comme tremplin avant de lancer leur propre affaire.

Vers les années quatre-vingt-dix, le phénomène va s'accélérer avec la loi d'orientation foncière de 1990 qui met fin au monopole des municipalités sur les transactions foncières à l'intérieur

<sup>42</sup> Personnes originaires de la ville de Jijel à l'Est du pays

1	2
3	4

1: Figure 15: Commerce de meubles à Cheraga  
 2: Figure 16: Commerce de céramique.  
 à Dely Ibrahim.  
 3: Figure 17: Travaux du tramway au Hamma.  
 4: Figure 18: Entrée de Draria, restaurants de  
 grillades. (Photos : A. Mezoued)





*En haut: Figure 19: Vue sur un nouveau lotissement à Bab Ezzouar  
(Photo: H.Faïdi)*

*Figure 20: Rue d'El Hamiz (Photo: A. Mezoued)*

des périmètres d'urbanisation. Cette loi sera la porte ouverte à toutes sortes de dérapages et d'urbanisation illicite, y compris d'origine publique avec notamment la dissolution des APC FIS en 1992<sup>43</sup>. Cette période transitoire entre les APC FIS et les DEC<sup>44</sup> mènera à la création de lotissements sans documents d'urbanisme<sup>45</sup>. Les « islamistes » des mairies FIS qui considéraient toute forme de commerce comme étant encouragée en Islam<sup>46</sup>, ont laissé le champ libre aux « trabendistes » dans l'exercice de leur commerce illicite. Ces derniers ont profité par la suite, des transactions foncières pour acquérir des biens et construire un patrimoine immobilier considérable. De nombreux quartiers seront créés, notamment ceux de El Hamiz, Bordj El Kifan et Bab ezzouar.

L'exemple le plus représentatif de notre propos est celui du quartier d'El Hamiz, qui a fait l'objet de ce type de lotissements sans document ni règles d'urbanisme. Les commerçants qui ont bénéficié de ces terrains de petites surfaces ont construit sur l'ensemble des parcelles, créant une forte densité bâtie entraînant de nombreux problèmes liés à l'ensoleillement et aux vis-à-vis, étant donné l'étroitesse des rues (Figure 19). Cette autoconstruction rappelle par endroit les ruelles étroites des médinas islamiques, non seulement sur le plan morphologique, mais également dans l'exploitation de l'espace « public » et de la vie qui y est menée. Les commerçants occupent les rues avec leurs étalages, se protègent des intempéries par des bâches suspendues et entretiennent les rues à leurs propres frais, allant jusqu'à bétonner eux-mêmes les chaussées ou les trottoirs (Figure 20).

Les commerçants qu'on y trouve sont principalement originaires de la région du M'Zab qui sont depuis longtemps spécialisés dans la droguerie/quincallerie. Ils se sont regroupés et ont développé le commerce de l'électroménager, de telle sorte que El Hamiz est devenu la référence pour l'achat de tout objet électronique à l'échelle d'Alger. L'image du quartier est constamment en changement avec l'accroissement des richesses et l'accumulation du capital par les commerçants. L'image initiale des maisons inachevées avec les aciers en attentes et les briques apparentes, ainsi que les routes non bitumées, commence à disparaître. Les étages sont progressivement achevés, et les nouveaux parements de façades en allucobonde et murs rideaux changent radicalement la perception que l'on peut avoir du quartier à certains endroits. Une sorte de consensus ou même de référence esthétique commune semble unifier l'ensemble, bien que les constructions soient le fait d'actions individuelles.

Ces nouveaux quartiers cités jusqu'à présent et bien d'autres qui ont subi les mêmes processus de transformation ont réorganisé la distribution des centralités principalement commerciales, au niveau du territoire de la Wilaya d'Alger. La carte des centralités que nous proposons permet de montrer l'éclatement des centralités en dehors du centre-ville réorganisant de ce fait le rapport même au centre qui n'offre plus autant de services commerciaux que la périphérie et que les nouveaux quartiers. (Figure 21).

<sup>43</sup> Décret présidentiel n° 92-44 du 9/2/1992, portant la dissolution des Assemblées Populaires Communales (APC)

<sup>44</sup> DEC : Délégation exécutive communale. Elles ont remplacé momentanément les présidents d'APC sortant.

<sup>45</sup> Safar-Zitoun M. (2002). Alger, ville confisquée par l'état. Alger lumière sur la ville. Alger, EPAU. 2: 542-553.

<sup>46</sup> Dris N., Ed. (2001). La ville mouvementée. Espace public, Centralités, mémoire urbaine à Alger, Paris, L'Harmattan.

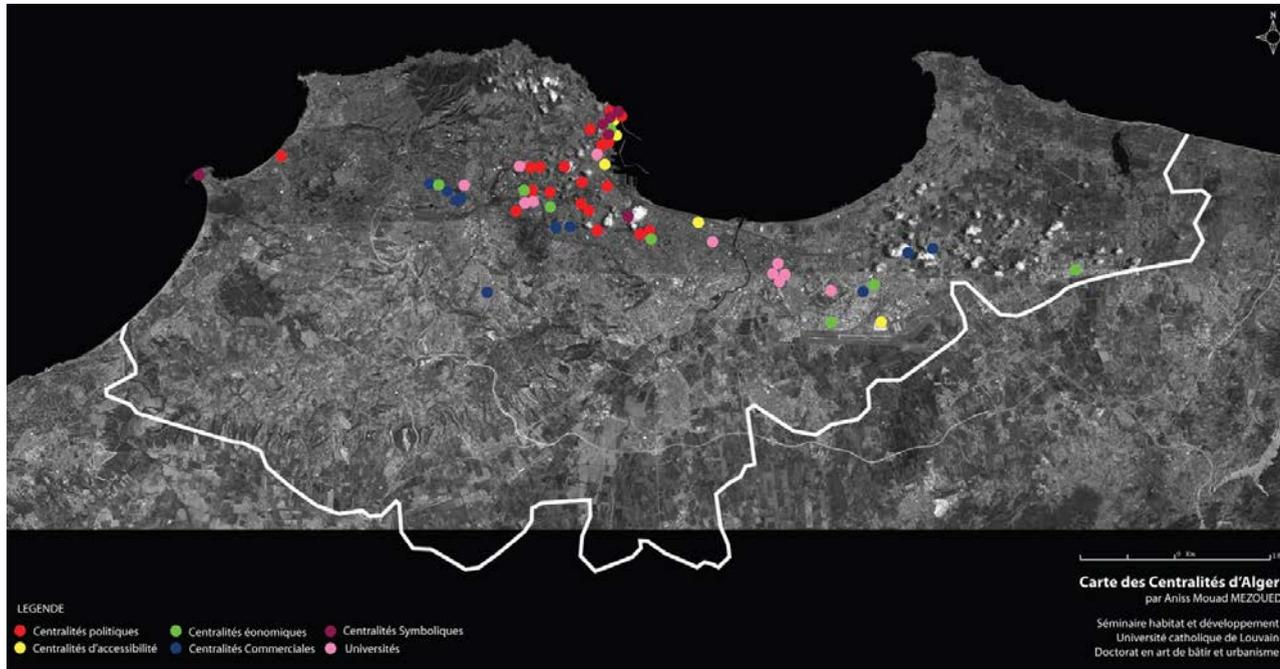


Figure 21: Carte des centralités d'Alger (Mezoued 2010)

Ce qui est encore plus étonnant et qui renforce notre hypothèse, selon laquelle la confiscation du centre-ville par l'État a renforcé cet éclatement, est le fait que depuis les années deux mille et le retour de la sécurité dans le pays, les grands groupes internationaux et notamment les banques avec la privatisation du secteur bancaire s'installent en périphérie à l'endroit même de ces nouveaux quartiers. Or, la logique voudrait qu'ils occupent le centre-ville censé offrir un maximum de services et une proximité de l'administration centrale. La difficulté d'accès à l'immobilier du centre, directement liée à la mainmise encore présente de l'État d'une part, ainsi que l'état du bâti d'autre part, ont fait que les grandes entreprises installent leurs sièges dans des étages ou des villas entières dans des quartiers tels que Dely-Ibrahim ou Cheraga. Elles y bénéficient de constructions neuves et d'une liberté dans l'aménagement de leurs locaux.

De ce fait, les centralités économiques quittent également le centre pour la périphérie, mis à part les banques et les sièges d'entreprises nationales.

Les représentations de certaines grandes entreprises ou grandes marques commerciales sont souvent assurées par des entreprises ou entrepreneurs locaux ayant fait fortune dans le

« trabendo ». Ce phénomène entraîne l'acquisition de biens immobiliers déjà existants pour s'établir dans les quartiers cités ci-dessus.

Le retour de la stabilité dans le pays ces dix dernières années et l'augmentation des prix du pétrole ont permis à l'État de revenir non seulement sur la scène économique, mais également au niveau de l'urbanisme, avec la relance et l'achèvement de projets d'envergure telle que le métro et le tramway d'Alger, la reprise des travaux de restauration de la Casbah et surtout le relancement du projet du centre d'affaires de Bab Ezzouar à proximité de l'aéroport, qui commence à attirer un certain nombre d'entreprises nationales et internationales, dont BNP Paribas qui déplace son siège actuel situé à Hydra. De plus, un nouveau centre commercial et de loisirs a ouvert ses portes récemment à Bab Ezzouar et semble drainer une population très large venant de toute la ville (Figure 22).

Ce retour de l'État sur le plan économique semble rééquilibrer la donne entre les marchés formels et informels. Depuis l'année 2000, une série de lois a été votée pour réguler l'activité économique du pays. Ceci qui nous mène à nous poser la question d'une éventuelle transformation des luttes pour le pouvoir politique, en luttes pour le pouvoir économique.



Figure 22: Nouveau centre commercial de Bab Ezzouar (Photo: A. Mezoued)

## CONCLUSION

Comme nous avons pu le voir à travers cette brève reconstitution historique du développement urbain d'Alger, le centre de la ville a presque toujours été confisqué par une certaine catégorie de la population. Il s'agit d'abord de la bourgeoisie européenne lors de la colonisation, avec la construction du centre-ville marginalisant le reste de la population ouvrière d'une part et les « indigènes », ou la population musulmane telle que définie à l'époque d'autre part. Ce monopole de la bourgeoisie déplacera et recréera le centre d'Alger au fur et à mesure que celui-ci sera démodé ou trop vieux. Cela aura pour résultat une différenciation des centralités bourgeoises de celles du reste de la population qui n'a pas eu accès au centre « européen » et à ses services.

L'indépendance malgré son slogan « du peuple et pour le peuple », ne changera pas grand-chose à cette inégalité d'accès au Centre. De par la confiscation par l'Etat du patrimoine immobilier et de la nationalisation du foncier, la différence dans les prix des loyers en fonction des quartiers a provoqué une sorte de ségrégation sociale qui ne correspondait pourtant pas à l'idéologie socialiste dominante.

La libéralisation de l'économie des années quatre-vingt, quant à elle, représente un moment charnière dans l'évolution de la ville. Malgré la continuité dans l'affirmation du pouvoir et de la symbolique de l'indépendance, matérialisés par le complexe de Riad El Fath et par le monument aux martyrs, ces ouvrages entraînent dans la logique du prolongement du Centre et de la création d'une nouvelle centralité post-indépendance chargée des symboles de l'État souverain et de la nouvelle idéologie « libérale ». La dégradation de la situation politique et sécuritaire des années quatre-vingt-dix poussera la confiscation de la ville par l'État à son paroxysme avec l'appropriation de l'espace public. Ce phénomène conjugué à la situation économique et à la libéralisation du marché notamment foncier a poussé la population à délaisser le centre pour la périphérie, en créant de nouvelles centralités commerciales et économiques qui ont progressivement concurrencé le centre-ville lui-même.

L'absence de l'Etat sur la scène politique et économique et le passage au tout au privé a provoqué un nombre incommensurable de dépassements et de situations irrégulières sur le plan économique et urbain. Le retour de la sécurité et la croissance économique assurée par la hausse des prix du pétrole a remis l'Etat au-devant de la scène. Dépassé par les événements, ce dernier se voit contraint de légaliser certaines situations, notamment avec la dernière loi concernant la régularisation des constructions illicites. Ce retour semble également conflictuel par rapport à la mainmise sur l'économie qui semble transformer comme nous l'avons dit, les luttes pour le pouvoir politique et luttes pour le pouvoir économique.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDER Christopher. "The city is not a tree", Architectural Forum, Vol 122, N° 1, 1965.
- BERTRAND M.J. (1984). *Une approche de la forme urbaine et de la centralité. Des indices de localisation et d'affinités d'équipements publics*. Annales de Géographie 93(520): 666686.
- BOURDEAULEPAGE L., J.M. HURIOT et al. (2009). *A la recherche de la centralité perdue*. Revue d'Economie Régionale et Urbaine (RERU) 3: 549572.
- CRESTI F., Ed. (1993). *Contributions à l'histoire d'Alger*. Rome, Centro analisi sociale progett S.r.l.
- DELUZ J.J., Ed. (1988). *L'urbanisme et l'architecture d'Alger*, Aperçu critique. Liège, Pierre Mardaga.
- DRIS N., Ed. (2001). *La ville mouvementée. Espace public, Centralités, mémoire urbaine à Alger*. Paris, L'Harmattan.
- HAUMONT B. (2002). *Miroirs, reflets et glaces sans tain. La modernité comme polysémie*. Alger lumière sur la ville. Alger, EPAU. 1: 281290.
- MONNET J. (2000). *Les dimensions symboliques de la centralité*. Cahiers de Géographie du Québec 44: 499418.
- SAFARZITOUN M. (2002). *Alger, ville confisquée par l'Etat*. Alger lumière sur la ville. Alger, EPAU. 2: 542553.
- SEMMOUD N. (2002). *Les mutations de la morphologie sociospatiale d'Alger*. Alger lumière sur la ville. Alger, EPAU. 2: 364377.
- ZENNAD T., Ed. (1984). *Symbolique corporelle et espaces musulmans*. Tunis, Cérés Productions.